

**M. Vial (2004) La VAE, Démarche d'évaluation, d'apprentissage et fonctions de l'accompagnateur. Ouverture du colloque Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience : quelles pratiques d'accompagnement ? Quelle démarche qualité possible sur ces pratiques ?** Département des sciences de l'éducation, Aix-en-Provence

Je vais d'abord remercier les institutions et les organismes présents : les services, les cellules VAE de l'Education nationale, le CFPPA de Carmejane, l'ANPE, l'AFPA, Espace Compétences, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, l'Université du Sud de Toulon, le CEREQ et la Marine nationale, qui, par leur présence, manifestent leur intérêt pour les questions à travailler dans ce colloque. Merci d'être venu.

Je vais maintenant vous présenter la thématique de la première journée : *accompagnement des candidats à la VAE, faire exprimer et formaliser le faire*. La question c'est : « a-t-on du recul et des informations, à l'heure actuelle, sur les écueils rencontrés et comment sont-ils gérés ? » Demain, nous nous occuperons plutôt de l'amélioration des procédures et de la question des normes qualités.

Alors **le premier point**, c'est ce que l'on sait, et notamment le colloque de l'année dernière l'a montré : *la VAE est une démarche d'évaluation du début à la fin*, un processus d'évaluation, une dynamique d'évaluation, où on s'oriente, on se repère, on est accompagné et on se soumet à la validation d'un jury. Il n'y a pas que du contrôle dans la VAE mais aussi de la promotion des possibles du candidat. Ça on le sait ici. Mais le sait-on ailleurs ? ...

**Deuxième point**, on a dit que la VAE était *une démarche d'apprentissage*, une prise de conscience des savoirs incorporés, des savoirs insus, agis, non formalisés qui sont utilisés dans l'action, une verbalisation pour en faire des savoirs d'expérience. On a d'abord cru que la VAE était une simple émergence de ces savoirs enfouis déjà là. Mais on peut se poser la question : jusqu'où ce n'est pas plutôt *une invention de savoirs* ou une création par le pouvoir de la mise en mots pour se faire comprendre ?

Suffit-il de recueillir la parole du candidat ? Alors que l'on sait que les savoirs enfouis, les savoirs de l'action sont très peu spontanément identifiables, d'autant plus que ces savoirs d'action doivent être transformés pour devenir des savoirs expérientiels. Ils doivent être nommés, conceptualisés, déjà un peu formalisés, mais

comment ? et par qui ? Le candidat doit-il *traduire* son expérience en savoir intelligible par le jury donc déjà formaliser ou bien est-ce le travail du jury de faire cette traduction ?

Mais d'abord, est-ce une traduction ? Et si c'est une traduction, de quel modèle de la traduction parle-t-on ? Et si on parle de traduction, avec quelle trahison, avec quelle distorsion ?

Est-ce une simple mise en adéquation ou plutôt est-ce *une substitution* de savoirs ? Les savoirs d'expérience prenant la place dans l'action des savoirs savants enseignés ? La VAE est-elle une sorte de *proposition d'équivalence* des savoirs ?

Les savoirs d'action ne sont pas identiques aux savoirs des diplômés. Quels risques y a-t-il à vouloir faire coïncider à tout prix les compétences du candidat avec les référents disciplinaires des diplômés ? Quel poids a le besoin de se conformer au référentiel, s'il existe, parce qu'après tout, il n'existe pas toujours, et notamment à l'Université. Quel poids a le besoin de se conformer au parler sabir des gestionnaires, de se conformer au désir du jury ? Quelle *simulation* de la part du candidat, quelle *compétence en acte* nécessite la démarche même de VAE ? Quels savoirs en action le candidat doit-il mettre en acte dans la démarche VAE ? Quelles habiletés, *quelles ruses* pour réussir sa VAE ? Le candidat apprend-il quelque chose de lui-même ou apprend-il à faire semblant et comment le sait-on ?

Enfin la VAE est une épreuve individuelle. Que fait-on des apprentissages *collectifs*, de l'intelligence collective, des compétences collectives ? ...

**Troisième point** : que fait l'accompagnateur là dedans, à quel jeu joue-t-il ? On sait que conduire quelqu'un quelque part, ce n'est pas accompagner ; que pour parler d'accompagnement, il faut que l'accompagné choisisse sa propre voie, son propre chemin : c'est la différence entre conduire et accompagner, cette différence est-elle claire pour tous les candidats, pour tous les jurys ? Est-elle toujours faite, cette différence ?

Alors quel rôle, quelle fonction, assure l'accompagnateur VAE ? Formateur, évaluateur, conseiller technique, éducateur, contrôleur de la conformité au référentiel ou personne ressource, aide, thérapeute ? Où est la limite de l'éducation ?

Quelles sont enfin les compétences de l'accompagnateur et quelle devrait être sa formation ? Et en quoi les compétences du consultant chargé de missions d'évaluation recouvrent-elles celles de l'accompagnateur VAE ? ...

Voici l'ensemble des questions que je vous propose de travailler dans les ateliers aujourd'hui et qui seront reprises dans les tables rondes. Sachant que, il y aura apparition certainement d'autres questions encore... Et puis n'oublions pas qu'il n'est d'évidence que quand on les a dites... C'est à vous de discuter, de débattre en toute convivialité, pour qu'avance la compréhension, sachant que personne ici n'a le

pouvoir de confisquer les pratiques. La pratique déborde toujours ce que l'on en attend, ce que l'on en dit. Alors j'espère que vous allez nous surprendre !